



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métallurgie

Question écrite n° 36905

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition formulée dans le rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'investiguer sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes dans la crise économique et financière et sur les conditions de leur sauvegarde et de leur développement et consistant à veiller tout spécialement au maintien et au développement des centres de R et D français des grands groupes multinationaux qui y ont acquis des activités industrielles. Sans mettre en cause les principes généraux d'éligibilité au crédit d'impôt recherche, il revient néanmoins aux pouvoirs publics de conditionner cet avantage à la poursuite dans la durée d'un effort réalisé en France et notamment d'exiger des bénéficiaires qu'ils investissent intégralement dans la recherche les montants représentatifs de ce crédit d'impôt. À défaut, le fisc disposera d'un droit de reprise sur les montants ayant eu un autre objet. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36905

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9416

Question retirée le : 5 avril 2016 (Fin de mandat)